

Madame / Monsieur La – Le Proviseur(e),

Nous avons reçu la lettre de Mr Blanquer organisant la nouvelle procédure d'orientation. Plusieurs points nous interrogent :

- la nomination d'un deuxième professeur principal : quelles seront les procédures d'appel à candidature ? Quels seront les moyens financiers alloués ?
- le rôle des professeurs principaux, dont il semble qu'ils doivent prendre le rôle des PsyEN. Il existe plus de 20000 orientations possibles. Aucun d'entre nous n'a la formation pour conseiller en toute connaissance de cause l'orientation de nos élèves. C'est le travail des PsyEN.
- L'organisation de la première semaine d'orientation, qui doit se faire avant le premier conseil de classe, c'est à dire la semaine prochaine nous semble problématique. Comment organiser un forum des métiers en quelques jours ?
- Les deux semaines d'orientation vont largement impacter la progression pédagogique des classes et pénaliser les élèves faibles.
- Les intentions d'orientation doivent être déjà examinées lors du premier conseil de classe alors que le premier trimestre n'est pas représentatif du niveau réel des élèves.
- Les vœux définitifs des élèves doivent être saisis avant le deuxième conseil de classe. Sur quelle base les élèves pourront-ils faire leur choix ?

Nous sommes bien conscient que les réformes envisagées impacteraient lourdement le fonctionnement de l'établissement.

Nous souhaitons aborder ces questions en commission permanente / conseil d'administration  
Cordialement.